

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009  
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20  
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30  
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

#### **EXCUSE :**

M. MOULINIER Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Protocole d'accord CUB/ Ville de Bordeaux dans le domaine de la propreté et  
dans le cadre du contrat de co-développement- Proposition- Adoption**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour faire suite à la délibération n° 2009/0444 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2009 concernant les contrats de co-développement, la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux ont décidé de signer un protocole sur leurs engagements réciproques dans le domaine de la propreté et de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, le projet de protocole annexé à la présente délibération détaille les différentes mesures arrêtées entre les deux parties sur le territoire communal, et plus particulièrement le centre ville.

**LE CENTRE VILLE**

Cette zone de l'agglomération (dont le périmètre est défini au protocole annexé) fait l'objet, d'une opération de mise en œuvre d'une collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, après l'équipement du quartier pilote des Chartrons, l'opération s'est étendue depuis la fin 2008 à tout le centre ville.

Au fur et à mesure du déploiement du dispositif, il s'est avéré que le bac de regroupement par immeuble préconisé au démarrage de l'opération rencontrait, soit des difficultés pour son intégration à l'intérieur des habitations, soit un refus catégorique des habitants.

Ainsi aujourd'hui, la mise en place des bacs de pré collecte (bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), bac vert pour déchets recyclables hors verre) a généré un très grand nombre de bacs de faible capacité de stockage. Cette capacité ne permet pas actuellement d'assurer un service de ramassage des déchets dans des conditions satisfaisantes sur la base d'une fréquence hebdomadaire : 2 (bacs gris) + 1 (bac vert).

De même, les quantités de déchets hors bacs à la collecte ont tendance à augmenter dans des proportions inquiétantes.

A partir de ce constat, la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux ont arrêté les mesures suivantes :

- **passage d'une fréquence de collecte hebdomadaire 2+1 à 4+2 :**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>OMR</b> (bac gris)	<b>Recyclable</b> (bac vert)	<b>OMR</b> (bac gris)	<b>OMR</b> (bac gris)	<b>Recyclable</b> (bac vert)	<b>OMR</b> (bac gris)

Cette évolution de la fréquence de collecte est estimée à 280 000 € / an (2 équipes de collecte) et 250 000 € pour l'acquisition de 2 véhicules de collecte supplémentaires.

Le planning prévisionnel de la mise en service de cette nouvelle fréquence est le suivant :

- > 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre 2009 pour le quartier St Pierre,
- > Janvier 2010 pour le reste du centre ville

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et en partie par le budget principal.

- **lavage des bacs quatre fois par an** : par rapport au contexte particulier de l'habitat,
- **prescription de réservation de locaux spécifiques pour les bacs de pré collecte des déchets ménagers et assimilés** : cette mesure est à mettre en œuvre de façon systématique, chaque fois que la réglementation le permet,
- **ramassage des poches et sacs de déchets ménagers présentés hors bacs** : de façon transitoire, dans la perspective de la mise en œuvre de mesures correctives et du renforcement des actions coercitives de suivi et de contrôle des services municipaux en partenariat avec les services communautaires,
- **communication et information des usagers** : sur la base d'un plan de communication concerté sur les différentes modalités de collecte et des règles qui en découlent.

## LE TERRITOIRE COMMUNAL

La Communauté Urbaine et la ville de Bordeaux ont arrêté les mesures suivantes :

- étudier la mise en œuvre de la collecte des déchets ménagers en fréquence hebdomadaire 1+1 sur tout ou partie de son territoire (hors centre ville) et la modification éventuelle des horaires de collecte sur le centre ville,

- densifier, autant que faire se peut, le réseau de bornes à verre enterrées dans les projets d'aménagements du domaine public en tenant compte des contraintes d'accès des véhicules de collecte et de la proximité des bornes existantes,
- densifier le réseau communautaire de centres de recyclage de manière à répondre aux besoins des habitants en matière d'évacuation des encombrants et des déchets verts,
- relancer le groupe de travail de réflexion sur les compétences communales et communautaires en matière de propreté et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Enfin, la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux ont décidé de créer un comité mixte de suivi de la mise en œuvre et du respect des engagements de ce protocole qui sera constitué de deux élus et deux responsables de la Communauté Urbaine ainsi que de deux élus et deux responsables de la Commune.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver ces dispositions et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à signer le projet de protocole annexé à la présente délibération,
- à diligenter les moyens et ressources communautaires nécessaires aux études et mesures arrêtées au protocole annexé à la présente délibération et en particulier le recrutement des agents nécessaires à l'évolution de la fréquence hebdomadaire de collecte du centre ville de Bordeaux et l'appel d'offres nécessaire à l'acquisition du matériel roulant de collecte complémentaire,
- à désigner les deux élus appelés à participer au Comité mixte de suivi de la mise en œuvre et du respect des engagements de ce protocole,
- à mettre à jour en conséquence le règlement de service de la collecte des déchets ménagers de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés ainsi que les élus socialistes bordelais votent contre

Le groupe des élus Verts et M. ASSERAY s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010

M. DIDIER CAZABONNE

